62-02

Greffe du Tribunal
de Commerce de Boulogne/Mer

COPIE AUTHENTIQUE

2001D164

31 MAI 2001

REALIATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES

STATUTS

SELURL de Pharmacie d'Officine
DUCHEMIN Jean-François

62200 BOULOGNE SUR-MER
Tél. 03.21.87.43.43

DROIT DE TIMBRE
Payé sur état
Autorisation
en date du 27/12/1988

NG

DROITS DE TIMBRE
PAYES SUR ETATS
AUTORISATION DU
27-12-1988

L'AN DEUX MIL UN
Le trente et un mai

Me Jean-Pierre DESGARDIN notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "Pierre-Yves DEWISME et Jean-Pierre DESGARDIN, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS) Place d'Angleterre, soussigné, a reçu le présent acte authentique contenant:

RÉALISATION des conditions suspensives conventionnelles concernant la constitution de la société d'exercice libéral de pharmaciens d'Officine DUCHEMIN Jean-François

À la requête de

Monsieur Jean-François Anatole Marie DUCHEMIN, Pharmacien, époux de Madame Cathy NESTERUK, demeurant à SAINT MARTIN BOULOGNE (62280) 15, Impasse Maquétra.

Né à BAPAUME, le 26 janvier 1959, de nationalité Française.

Marié avec Madame NESTERUK Cathy, sous le régime de la séparation de biens, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me Jean-Pierre DESGARDIN, notaire associé soussigné, le 19 mai 1993, préalable à leur union célébrée à la mairie de SAINT MARTIN BOULOGNE, le 05 juin 1993.

Ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

Ici présent.

II/ EXPOSÉ
CONSTITUTION DE STATUTS SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

TFD

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Pierre DESGARDIN, notaire associé soussigné, le 21 mars 2001 , enregistré à la Recette Principale Nord de Boulogne sur Mer le 23 mars 2001, Bordereau 114, Case 2 , une société d'exercice libéral unipersonnelle à responsabilité limitée à associé unique a été constituée sous les conditions suspensives suivantes ci après littéralement rapportées:

" ***ARTICLE 23 CONDITION SUSPENSIVE A L'INSCRIPTION - JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE***

La société est constitué sous la condition suspensive de l'obtention de l'enregistrement de la déclaration d'exploitation prévue à l'article L 574 du Code de la Santé Publique et de son inscription au tableau de l'ordre dans les conditions prévues aux articles R 5014-1 et suivants du Code de la Santé Publique."

CECI EXPOSE

Le requérant a procédé ainsi qu'il suit à la constatation de la réalisation des conditions suspensives qui suspendaient l'inscription de ladite société au registre du commerce et des sociétés.

CONSTATATION DE LA REALISATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES REGLEMENTAIRES

1°) Enregistrement de la déclaration d'exploitation

La déclaration faite par Monsieur Jean-François DUCHEMIN, à la préfecture d'Arras, conformément au premier alinéa de l'article L. 574 du Code de la santé publique, en vue d'être autorisé à exploiter en SELURL dénommée "PHARMACIE DUCHEMIN Jean - François ", a été enregistrée à ladite préfecture le 15 mai 2001 sous le n° 1187 ainsi que le constate un arrêté préfectoral du même jour.

Une copie de cet arrêté est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention le constatant.

2°) Inscription au tableau de l'ordre

La SELURL DUCHEMIN Jean-François a été inscrite au tableau du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens du Nord Pas de Calais sous le n° 83856 en date du 23 avril 2001.

Une copie de l'attestation de cette inscription est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention la constatant.

JFD

DONT ACTE sur 3 pages.

Fait et passé au siège de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes.
A la date sus indiquée.
Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le notaire.

TFD

Les parties approuvent :
- Renvois : sans
- Mots rayés nuls : sans
- Chiffres rayés nuls : sans
- Lignes entières rayées nulles : sans
- Barres tirées dans les blancs : sans

Monsieur DUCHEMIN	
Maître DESGARDIN	

ENREGISTRÉ A BOULOGNE-SUR-MER
RECETTE PRINCIPALE BOULOGNE NORD
Le 7 6 2007
Bord. 209 ... Case ... 4
Reçu : cinq cents francs.

DROITS DE TIMBRE
PAYES SUR ETATS
AUTORISATION DU
27-12-1988

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

ARRAS, le 17 mai 2001

POLE RESSOURCES, COMMUNICATION
LOGISTIQUE et PROFESSIONS de SANTE
SERVICE des PROFESSIONS de SANTE
Affaire suivie par Mme SAVARY
TEL : 03..21.60. 30. 64
NOT-arretéPHIEN

Annexé à la minute d'un acte reçu
par le Notaire Associé soussigné
le 31 Mai 2001

Monsieur,

Comme suite au dossier parvenu dans mes services, je vous adresse, sous ce pli, une ampliation de mon arrêté en date du 15 mai 2001 vous autorisant à exploiter, en S.E.L.U.R.L., l'officine de pharmacie située à SAINT MARTIN BOULOGNE, 77 route de Calais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le PREFET,
Le Chef de Section,

Signé
N. SAVARY

Mr. DUCHEMIN Jean François
15 Impasse Maquétra
62200 – ST MARTIN BOULOGNE
Copie à : Maître J.P. DESGARDIN

DROITS DE TIMBRE
PAYES SUR ETATS
AUTORISATION DU
27-12-1988

ARRETE :

ARTICLE 1er : La déclaration de M. Jean-François DUCHEMIN en vue d'être autorisé à exploiter en S.E.L.U.R.L. dénommée "Pharmacie DUCHEMIN Jean-François" l'officine de pharmacie située à SAINT MARTIN BOULOGNE, 77, route de Calais, ayant fait l'objet de la licence n° **314** délivrée le 4 octobre 1949, est enregistrée sous le n° **1187.**

ARTICLE 2 : Madame le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales et Monsieur le Sous-Préfet de BOULOGNE SUR MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Copie Conforme
Arras, le 17 MAI 2001
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Section

N. SAVARY

ARRAS, le 15 MAI 2001

Pour Le PREFET,
Le Directeur
des Affaires Sanitaires et Sociales

F. VAN RECHEM

Annexé à la minute d'un acte reçu
par le Notaire Associé soussigné
le 31 Mai 2001

Destinataires :
- M. Jean-François DUCHEMIN
- M. le Sous-Préfet de BOULOGNE SUR MER
- Mme la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. le Directeur de la CPAM de BOULOGNE SUR MER.
- M. le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens
- M. le Président du Syndicat Départemental des Pharmaciens
- Dossier

ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

CONSEIL RÉGIONAL
NORD – PAS-DE-CALAIS

20515661

DROITS DE TIMBRE
PAYES SUR ETATS
AUTORISATION DU
27-12-1988

59800 LILLE, LE
130, RUE ROYALE
TÉL. : 03.20.51.95.27
FAX : 03.20.51.56.61

23 avril 2001

ATTESTATION D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du Nord - Pas de Calais atteste que, dans sa séance du 23 avril 2001 le Conseil Régional a décidé de l'inscription à son tableau sous le numéro national 83856 de :

Monsieur **DUCHEMIN** Jean-François, Docteur en Pharmacie

pour exploiter l'officine sise à **SAINT MARTIN LES BOULOGNE** (62200) Route de Calais n° 77
sous forme de S.E.L.E.U.R.L.

Nous croyons devoir rappeler que le Code de la Santé Publique subordonne tout commencement d'exploitation à la réception par le pharmacien de l'ampliation de l'arrêté préfectoral enregistrant sa déclaration d'exploitation et à l'enregistrement du diplôme.

Le Président
Jean ARNOULT

Reçu avis de retrait d'un acte reçu par le Notaire Associé soussigné
le 31 Mai 2001

DROITS DE TIMBRE
PAYES SUR ETATS
AUTORISATION DU
27-12-1988

POUR COPIE AUTHENTIQUE rédigée sur SEPT pages, certifiée comme étant la reproduction exacte de l'original par le Notaire soussigné et ne comportant ni autre renvoi approuvé, ni autre blanc, ligne, mot ou chiffre rayé et le Notaire soussigné approuve la mention sus-énoncée.

